

REPUBLIQUE POPULAIRE DU CONGO

MINISTERE DU TRAVAIL ET DE LA
PREVOYANCE SOCIALE

DIRECTION GENERALE DU TRAVAIL
ET DE LA FONCTION PUBLIQUE

DIRECTION DE LA FONCTION PUBLIQUE

84/446 du 9/05/84
DECRET N° _____/MTPS.DGTFP.DFP.SP.A.-

Portant intégration et nomination de Monsieur
LOUFOUMA Jean dans les cadres de la catégorie
A. hiérarchie I des Services Administratifs de
la Santé.

LE PREMIER MINISTRE, CHEF DU
GOUVERNEMENT

V I S A S :

D.G.E.

(/u la Constitution du 8 Juillet 1979;
(/u la loi n° 25/80 du 13.11.80 portant amendement de l'article 47 de
la Constitution du 8 Juillet 1979;
(/u la loi n° 15/62 du 3.2.62 portant statut général des fonction-

naires;
(/u l'arrêté n° 2087/FP du 21.6.58 fixant le règlement sur la solde
des fonctionnaires;

(/u le décret n° 62/130/MF du 9.5.62 fixant le régime des rémunérations
des fonctionnaires;

(/u le décret n° 62/195/FP du 5.7.62 fixant la hiérarchisation des di-
verses catégories des cadres;

(/u le décret n° 62/197/FP du 5.7.62 fixant les catégories et hiérar-
chies des cadres créés par la loi n° 15/62 portant statut général des fon-
ctionnaires;

(/u le décret n° 62/198/FP du 5.7.62 relatif à la nomination et à la
révocation des fonctionnaires des cadres de l'Etat;

(/u le décret n° 65/50 du 16.2.65 fixant le statut commun des cadres
Administratifs de la Santé Publique;

(/u le décret n° 63/81/FP-BE du 26.3.63 fixant les conditions dans
lesquelles sont effectués des stages probatoires que doivent subir les fon-
ctionnaires stagiaires, notamment en ses articles 7 et 8;

(/u le décret n° 67/50/FP-BE du 24.2.67 réglementant la prise d'effet
du point de vue de la solde des actes réglementaires relatifs aux nominations,
intégrations, reconstitutions de carrière et reclassements;

D.C.F.

(/u le décret n° 44/470 du 31.12.74 abrogeant et remplaçant les dispo-
sitions du décret n° 62/196/FP du 5.7.62 fixant les échelonnements indiciaires
des fonctionnaires;

(/u le décret n° 79/154 du 4.4.79 portant nomination du Premier Minis-
tre, Chef du Gouvernement;

(/u le décret n° 80/644 du 28.12.80 portant nomination des Membres du
Conseil des Ministres;

(/u le Rectificatif n° 81/016 du 26.1.81 au décret n° 80/644 du 28.12.
80 portant nomination des Membres du Conseil des Ministres;

(/u le décret n° 81/017 du 26.1.81 relatif aux intérimaires des Membres
du Gouvernement;

(/u le décret n° 83/320 du 3.5.83 portant nomination d'un Membre du
Conseil des Ministres;

(/u la lettre n° 2851/DGSP.DSAF.SP. du 8.11.1983 du Directeur des Ser-
vices Administratifs et Financiers, transmettant le dossier de candidature cons-
titué par l'intéressé;

DECRETE :

YH

ARTICLE 1ER .- Monsieur LOUFOUMA Jean, né le 19 Septembre 1955 à Mangola (Mindouli), titulaire du Diplôme de Psychologie Clinique, obtenu à l'Université d'Etat de Rostov M.A. Soustov (URSS) est intégré dans les cadres de la catégorie A, hiérarchie I des Services Administratifs de la Santé Publique et nommé par assimilation au grade d'Administrateur de Santé Stagiaire, indice 790.

ARTICLE 2.- L'intéressé est mis à la disposition du Ministère de la Santé et des Affaires Sociales.

ARTICLE 3.- Le présent décret qui prendra effet à compter de la date effective de prise de service de l'intéressé, sera enregistré, publié au JORPC et communiqué partout où besoin sera./-

BRAZZAVILLE, le 9 MAI 1984

Par le Premier Ministre,
Chef du Gouvernement,

Le Ministre de la Santé et des
Affaires Sociales,

Pierre Damien BOUSSOUKOU-BOUMBA.-

Le Ministre du Travail et de la
Prévoyance Sociale,

Bernard COMBO MATSIONA.-

Colonel Louis SYLVAIN-GOMA.-

Le Ministre des Finances,

Itihi Ossétoumba LKOUNDZOU.-

AMPLIATIONS :

JORPC	1
DGTFP/DFP	3
DFP/BST	1
D.G.B.	3
D.C.F.	1
M.S.A.S.	2
D.G.S.P.	2
DOSSIER	3
INTERESSE	1

X